AUTO-PSY
peut m'accompagner si…
JE VEUX

AUTO-PSY

Région de la Capitale-Nationale

Groupe d'action communautaire autonome de promotion et de défense individuelle et collective des droits en santé mentale

ACCUEIL • INFORMATION
AIDE ET ACCOMPAGNEMENT
Des services personnalisés et adaptés à chaque situation

RAPPORT ANNUEL 2019-2020

TABLE DES MATIÈRES

Mot de la présidente **3**

Présentation **4**

SECTION I : RAPPEL DES PRIORITÉS D'ACTION 2018-2021 **6**

1. Préparer la relève 7
2. Renforcer le fonctionnement démocratique 7
3. Améliorer la visibilité du groupe auprès des personnes utilisatrices de services de santé mentale 8
4. Consolider l'approche d'intervention du groupe visant l'appropriation du pouvoir individuel et collectif des personnes dans l'exercice de leurs droits 8
5. Poursuivre et développer les collaborations et partenariats visant à ce que l'ensemble des droits des personnes utilisatrices de services de santé mentale soient respectés autant dans les institutions que dans la communauté 8
6. Poursuivre les représentations et les collaborations nécessaires auprès et avec différents partenaires visant l'autonomie, la reconnaissance et le financement adéquat de l'action communautaire autonome 9

SECTION II : RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DE LA PERMANENCE ET DES COMITÉS **10**

1. Rapport du conseil d'administration **11**
- 1.1 Le conseil d'administration 2019-2020 11
- 1.2 Rappel du plan d'action 2019-2020 11
- 1.3 Principales réalisations 12
- 1.4 Bilan et perspectives 14

2. Rapport de la permanence **15**
- 2.1 La permanence 2019-2020 15
- 2.2 Rappel du plan d'action 2019-2020 15
- 2.3 Principales réalisations 16
- 2.4 Bilan et perspectives 16

3. Rapport des comités **17**
- 3.1 Principales réalisations 17
- 3.2 Bilan et perspectives 17

4. Colloques et formations **18**
- 4.1 Réalisations 18

SECTION III : RAPPORT DES ACTIVITÉS ET DES INTERVENTIONS **19**

1. Promotion et communication **20**
- 1.1 Rappel du plan d'action 2019-2020 20
- 1.2 Principales réalisations 21
- 1.3 Résultats 22
- 1.4 Bilan et perspectives 22

2. Interventions individuelles et collectives.....23
2.1 Rappel du plan d'action 2019-2020..... 23
2.2 Accueil, information et référence..... 23
2.3 Aide et accompagnement..... 24
2.4 Ateliers de formation sur les droits et recours en santé mentale..... 27
2.5 Activités de sensibilisation, de concertation et de mobilisation..... 29
3. Vie associative et démocratique 31
3.1 Rappel du plan d'action 2019-2020..... 31
3.2 Principales réalisations..... 31
3.3 Résultats..... 32
3.4 Bilan et perspectives..... 33
4. Alliances et concertations, Appuis 33
4.1 Rappel du plan d'action 2019-2020..... 33
4.2 Principales réalisations..... 34
4.3 Appuis..... 35
4.4 Bilan et perspectives..... 36

SECTION IV : PLAN D'ACTION 2020-2022 37

Introduction..... 38
Volet : Gouvernance démocratique..... 39
Volet : Organisationnel..... 40
Volet : Interventions individuelles et collectives..... 40
Volet : Vie associative et démocratique..... 41
Volet : Alliances et partenariats..... 42
Volet : Promotion et communications..... 43

SECTION V : RAPPORT FINANCIER 44

0.États financiers vérifiés au 31 mars 2020..... 45
1. Prévisions budgétaires 2020-2021..... 63

SECTION VI : ANNEXES 65

Tableaux : Promotion et défense individuelle des droits..... 66
Tableaux : Promotion et défense collective des droits..... 67
Tableaux : Vie associative et démocratique..... 69

MOT DE LA PRÉSIDENTE

L'année de pandémie, où la Covid-19, le 13 mars 2020, va influencer notre façon de travailler, de se réunir, confiner certains membres d'Auto-Psy (Région de Québec). Maintenant, la télé-rencontre sur Skype nous réunit désormais.

L'année 2019-2020, une année de transition où nous avons été et devons continuer à être solidaires afin d'assurer la pérennité du groupe.

Une année de départ, d'arrivée, de déséquilibre, de re-création de liens, pour une équipe renouvelée, forte, avec au cœur la mission d'Auto-Psy (Région de Québec). Une année de départ avec celui d'Anne Lortie, notre accompagnante en défense des droits individuels en santé mentale, qui quitte après sa vingt-et-unième année de dévouement, d'écoute, d'empathie et de professionnalisme. Merci Anne.

Une année où les membres ont travaillé à consolider le conseil d'administration, à reconstruire, à cimenter une nouvelle équipe, une âme à Auto-Psy (Région de Québec).

L'année 2020-2021, une année de défi, d'intégration, de formation pour une nouvelle personne à la coordination. Francine la coordonnatrice, l'âme d'Auto-Psy (Région de Québec) doit aussi quitter, mais plus tard. Une autre personne à la coordination, dans l'équipe, encore du grand changement à vivre. Une année de renouvellement complet de la permanence depuis l'arrivée de Cynthia Perreault en 2018, de Julienne Diene en 2019 et d'Andréane Parent en 2020.

Une année où se poursuivra le travail sur la consolidation du conseil d'administration, de la permanence, la mobilisation des membres, le soutien individuel et collectif pour une société, des services de santé respectueux des droits des personnes ayant des problèmes de santé mentale comme autant de chemins vers l'âme, la mission d'Auto-Psy.

Auto-Psy (Région de Québec) réunit des humains conscientisés, empathiques, un groupe d'action communautaire autonome.

Auto-Psy (Région de Québec) réunit des humains, toujours debout pour lutter pour l'indispensable, la reconnaissance, la défense des droits individuels et collectifs en santé mentale.

Lison Vézina, présidente

PRÉSENTATION

MISSION ET ORGANISATION

Auto-Psy (Région de Québec) groupe régional d'action communautaire autonome de promotion et de défense individuelle et collective des droits en santé mentale

Auto-Psy (Région de Québec) poursuit, depuis sa création en 1990, une mission de promotion et de défense des droits en santé mentale. Sa mission s'adresse à toute personne qui cherche individuellement et collectivement à faire reconnaître et pouvoir exercer ses droits, dans la pleine reconnaissance de son ***droit à l'intégrité et de son statut de citoyenne*** *à part entière ainsi que ceux qui lui sont reconnus, en tant qu'utilisatrice de services, par diverses lois en matière de santé et de services sociaux, notamment celui à l'accès à des ressources diversifiées et de qualité favorisant son bien-être sur tous les plans, social et économique, ainsi que celui de la collectivité.*

Les démarches, activités ou modalités d'engagement proposées par le groupe s'appuient sur des principes et des valeurs d'équité, de solidarité et de justice sociale et visent à permettre aux personnes concernées l'appropriation du pouvoir sur leur vie dans la reconnaissance de leur potentialité et de leurs aspirations*.*

Objectifs

1. Aider et accompagner les personnes à titre de citoyennes directement concernées en tant qu'utilisatrices de services de santé mentale dans leurs démarches d'exercice de leurs droits et recours.
2. Susciter et encourager le développement de ressources accessibles, diversifiées, de qualité et des pratiques favorisant le rétablissement et une meilleure qualité de vie sur tous les plans des personnes à titre de citoyennes directement concernées en tant qu'utilisatrices de services de santé mentale.
3. Favoriser l'appropriation du pouvoir individuel et collectif des personnes à titre de citoyennes directement concernées en tant qu'utilisatrices de services de santé mentale.
4. Sensibiliser la population au vécu des personnes citoyennes directement concernées en tant qu'utilisatrices de services de santé mentale.
5. Agir comme porte-parole des personnes directement concernées en tant qu'utilisatrices de services de santé mentale dans le milieu et auprès des autorités concernées.
6. Regrouper les personnes citoyennes concernées par la mission que ce soit à titre d'utilisatrices de services de santé mentale ou de sympathisantes.

ORIENTATIONS

Auto-Psy (Région de Québec), *en tant que groupe d'action communautaire autonome réunit* toutes personnes qui se sentent concernées, à titre de citoyennes à part entière, *qu'elles soient utilisatrices de services de santé mentale ou sympathisantes membres ou travailleursSES par des enjeux liés à la promotion et à la défense des droits en santé mentale.* ***À cette fin, le groupe s'est donné comme principale orientation le développement d'un modèle collectif de défense des droits en santé mentale autant dans sa gestion, son organisation que dans la poursuite de ses interventions et activités de défense individuelle et collective des droits.*** *L'approche préconisée par le groupe est l'appropriation du pouvoir individuel et collectif des personnes impliquées, d'une façon ou d'une autre, à la réalisation de ses objectifs.*

À cette orientation, le groupe s'est ajouté celle d'augmenter sa visibilité notamment en faisant connaître ses opinions et ses prises de positions sur différents enjeux à une population plus large que celle desservie par les services et activités du groupe.

FINANCEMENT

*Suite à l'adoption de la politique gouvernementale****, L'action communautaire: une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec****, Auto-Psy (Région de Québec) est reconnu depuis 2001, comme un* ***organisme d'action communautaire autonome.*** *Afin de pouvoir réaliser sa mission****,*** *le ministère de la Santé et des Services sociaux lui accorde une subvention dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC). Ce financement est complété à l'heure actuelle par une subvention de Centraide Québec et Chaudière-Appalaches, grâce à laquelle notamment, le groupe peut poursuivre des projets de développement et de consolidation de sa vie associative et démocratique.*

Section I

Rappel des priorités d'action 2018-2021

PRIORITÉ 1 : PRÉPARER LA RELÈVE

GOUVERNANCE ET DÉMOCRATIE

Objectif principal

- Consolider le conseil d'administration

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATION DU TRAVAIL

Objectif principal

- Consolider la permanence

GESTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES DE L'ORGANISME

Objectif principal

- Assurer une meilleure gestion des équipements, du matériel et des données confidentielles de l'organisme

PRIORITÉ 2 : RENFORCER LE FONCTIONNEMENT DÉMOCRATIQUE

VIE ASSOCIATIVE ET DÉMOCRATIQUE

Objectifs principaux

- Faciliter l'exercice de la démocratie au sein du groupe
- Encourager et soutenir la participation des membres au sein des différents comités de l'organisme ou à la réalisation de projets
- Favoriser la prise de parole des membres sur différents enjeux de promotion et défense des droits en santé mentale

PRIORITÉ 3 : AMÉLIORER LA VISIBILITÉ DU GROUPE AUPRÈS DES PERSONNES UTILISATRICES DE SERVICES DE SANTÉ MENTALE

PROMOTION ET COMMUNICATION

Objectifs principaux

- Sensibiliser les personnes utilisatrices de services à l'importance de connaître et d'exercer ses droits
- Mieux faire connaître les services et activités du groupe auprès des personnes utilisatrices de services de santé mentale
- Promouvoir le groupe comme un milieu favorisant l'appropriation du pouvoir collectif
- Faire connaître les revendications du groupe auprès de la population en général

PRIORITÉ 4 : CONSOLIDER L'APPROCHE D'INTERVENTION DU GROUPE VISANT L'APPROPRIATION DU POUVOIR INDIVIDUEL ET COLLECTIF DES PERSONNES DANS L'EXERCICE DE LEURS DROITS

INTERVENTIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES

Objectif principal

- Poursuivre et développer les démarches et activités d'intervention individuelle et collective favorisant l'appropriation du pouvoir des personnes dans l'exercice de leurs droits

PRIORITÉ 5 : POURSUIVRE ET DÉVELOPPER LES COLLABORATIONS ET LES PARTENARIATS VISANT À CE QUE L'ENSEMBLE DES DROITS DES PERSONNES UTILISATRICES DE SERVICES DE SANTÉ MENTALE SOIENT RESPECTÉS AUTANT DANS LES INSTITUTIONS QUE DANS LA COMMUNAUTÉ

ALLIANCES, CONCERTATIONS ET APPUIS

ENJEU : RESPECT DES DROITS

Objectif principal

- Assurer la primauté et le respect des droits des personnes utilisatrices de services de santé mentale

PRIORITÉ 6 : POURSUIVRE LES REPRÉSENTATIONS ET LES COLLABORATIONS NÉCESSAIRES AUPRÈS ET AVEC DIFFÉRENTS PARTENAIRES VISANT L'AUTONOMIE, LA RECONNAISSANCE ET LE FINANCEMENT ADÉQUAT DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME

ENJEU : AUTONOMIE, RECONNAISSANCE ET FINANCEMENT ADÉQUAT

Objectif principal

- Poursuivre des démarches de concertation et de collaboration visant à assurer l'autonomie, la reconnaissance et le financement adéquat de l'action communautaire autonome

Section II

Rapport du conseil d'administration, de la permanence et des comités

---

1. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration, *en tant qu'instance décisionnelle du groupe**,** est composé de sept (7) membres dont la majorité sont des personnes utilisatrices de services de santé mentale. Ses membres sont élus en assemblée générale. Le principal rôle du conseil est de promouvoir et défendre la mission du groupe, les intérêts des membres ainsi que de veiller à la réalisation des priorités et des plans d'action adoptés par l'assemblée des membres.*

1.1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 2019-2020

- *Lison Vézina, présidente*
- *Yorick Godin, vice-président*
- *Denis Darveau, secrétaire (jusqu'au 25 mars 2020)*
- *Anne Boulay, trésorière*
- *Marie-Claude Bourbeau, administratrice*
- *Denise M. Blais, administratrice*

1.2 RAPPEL DU PLAN D'ACTION 2019-2020

But :
Renforcer le fonctionnement démocratique de l'organisme

Objectifs visés 2019-2020

1. **Consolider le conseil d'administration**
   - Élaborer un processus de recrutement, d'accueil et d'intégration de membres au CA
   - Identifier et mettre en place un programme de formation favorisant le développement des connaissances et compétences nécessaires à l'exercice des rôles et responsabilités au sein du CA

2. **Réviser et bonifier les règlements généraux**
   - Préciser les responsabilités et mandats du CA ainsi que ceux des officiers
   - Réviser les procédures d'adhésion du membership

3. **Développer des procédures et outils facilitant le suivi budgétaire de l'organisme**

4. **Élaborer des politiques ou mesures contre l'intimidation, le harcèlement, la violence psychologique**

1.3 PRINCIPALES RÉALISATIONS

***Nombre de réunions et plénières** : 10*

En 2019-2020, nous avons poursuivi notre travail visant la consolidation de notre CA, à nous tenir encore et toujours debout, avec au cœur, avec l'âme à la défense individuelle et collective des droits en santé mentale.

Cette démarche s'est faite, encore cette année, avec le soutien d'Audrey Bernard ainsi qu'à compter de décembre 2019 avec celui d'Andrée-Anne Ross, organisatrices communautaires du CIUSSS-CN dont nous en profitons ici pour les remercier de leurs précieuses collaborations. Celles-ci ont organisé des séances de travail permettant aux membres de partager leurs motivations à faire partie du conseil d'administration du groupe Auto-Psy, d'échanger, d'approfondir leur compréhension de la mission, des orientations du groupe ainsi que plus précisément de leurs rôles et responsabilités ; des connaissances et compétences requises pour les exercer. Ce qui nous a permis dans le contexte des préparatifs de l'assemblée générale de juin 2019, d'organiser un café-rencontre le 22 mai 2019 dans un objectif d'intéresser des membres à poser leur candidature au conseil d'administration. Ce café-rencontre se voulait une expérimentation d'une formule plus conviviale basée sur des échanges et des témoignages des membres du CA qu'une rencontre formelle avec des membres d'un comité mandaté aux fins de vérifier la conformité des candidatures reçues telle que prévue dans la procédure actuelle de mise en candidature.

Ces séances de travail ont donné lieu par la suite à la mise sur pied d'un comité de travail à l'automne 2019 ayant pour mandat de soumettre des propositions de révision et de bonification des règlements généraux de l'organisme notamment en ce qui concerne le rôle et les responsabilités des postes d'officiers-ères.

Le CA a également renouvelé le mandat du comité ressources humaines qui, cette année, visait à organiser le processus d'embauche pour le remplacement de la coordination et celui de l'accompagnante en défense individuelle des droits. Les rapports de ces deux comités sont présentés ci-dessous.

Mentionnons également que le CA, comme à chaque année, a délégué des membres en tant que représentants du groupe auprès du ROC-03 ainsi que de Centraide. Dans le respect de ses obligations, en vertu de la loi sur les normes minimales du travail, il a adopté également une politique provisoire contre le harcèlement psychologique en milieu de travail.

1.3.1 LE COMITÉ DE TRAVAIL « RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX/CONSOLIDATION DU CA »

LE COMITÉ DE TRAVAIL 2019-2020

- *Denise M. Blais, répondante du comité*
- *Anne Boulay*
- *Francine Genest, coordonnatrice*

Nombre de réunions : 6

Le comité de travail, mis sur pied par le conseil d'administration à l'automne 2019, fait suite, tel que mentionné précédemment, aux travaux du conseil ayant débuté à l'automne 2018 visant à identifier les meilleurs moyens de consolider le CA**.** Le mandat qui lui était confié était d'assurer l'avancement de ce chantier ainsi que celui de procéder à la révision et la bonification des règlements généraux de l'organisme notamment ceux s'appliquant au CA.

Le comité a tenu six rencontres (entre le 3 octobre 2019 et le 27 février 2020) portant sur les thèmes suivants : validation du mandat, des objectifs et du calendrier de travail du comité; rôle et responsabilités du conseil et de ses administrateurs, administratrices; besoins constatés pour la consolidation du conseil; rôle et responsabilités des officiers, officières (secrétaire, trésorière).

Cependant, une rencontre de travail prévue le 19 mars 2020, portant sur la procédure de mise en candidature, n'a pas pu être réalisée étant donné le contexte de la COVID-19.

Ainsi, ce comité aura en perspective pour 2020-2021, des travaux visant la bonification de la procédure de mise en candidature et de la procédure de recrutement, d'accueil et d'intégration des membres au conseil.

1.3.2 LE COMITÉ RESSOURCES HUMAINES

- *Anne Boulay*
- *Francine Genest*
- *Anne Lortie*
- *Lison Vézina*

Nombre de réunions : 12

Au regard de l'objectif de préparer la relève et dans le cadre de notre plan d'action 2019-2020, trois postes restaient à combler afin de consolider la permanence à court et à moyen terme. Le comité Ressources humaines a repris son travail en vue de pourvoir au poste d'agent-e d'information et de liaison qui était vacant depuis plus d'un an, au poste d'accompagnatrice en défense des droits et à celui de la coordonnatrice, leur départ à la retraite étant prévu pour la fin juin 2020.

Le comité a tenu douze (12) rencontres depuis avril 2019 afin de planifier les processus d'embauche, de même que pour préparer plus spécifiquement l'embauche d'une nouvelle personne au poste d'agent-e d'information et de liaison. Suite à une analyse des besoins organisationnels du groupe à court terme, notamment afin de s'assurer d'avoir un-e employé-e ayant les compétences ou l'expérience nécessaire pour des mandats administratifs et de

comptabilité, nous avons convenu que l'ouverture d'un poste d'adjoint-e administrative serait plus approprié en permettant ainsi à la coordination d'avoir la disponibilité nécessaire pour participer aux travaux du comité.

En novembre, le comité s'est adjoint un autre membre du CA, Lison Vézina, afin de s'assurer la présence de deux membres du CA en plus d'un membre de la permanence pour la sélection et l'engagement de la prochaine personne à la coordination, poste qui relève directement du CA. Le processus a été entamé de la même manière que pour le premier poste. En février 2020, à la fin de l'affichage, nous n'avions reçu que trois (3) candidatures comparativement à cinq (5) pour le premier poste. Ce n'était pas suffisant pour faire une sélection. Voyant encore la somme de travail à faire ou à refaire et ne voulant rien précipiter de façon à avoir un meilleur choix et une bonne intégration, le comité a décidé de faire passer devant, l'engagement de l'accompagnant(e) en droit individuel, afin de s'assurer de l'intégration de celle-ci avant le départ de l'accompagnante en droit en place.

Dans l'ensemble, un travail de fond a été fait dans la détermination des critères d'embauche à partir de la reconnaissance des besoins présents de l'organisme. Dans le même sens, des recherches ont été faites pour améliorer la version existante des questionnaires d'entrevues, de manière à ce qu'ils soient plus adaptés aux besoins reliés aux postes. Ce travail reste à compléter pour le dernier poste à pourvoir.

Mentionnons qu'au cours de 2019-2020, le comité a reçu 24 candidatures, passé 8 entrevues et sélectionné deux candidates : Julienne Fonou Diene pour le poste d'adjoint(e) administrati(f)ve, entrée en poste le 16 septembre 2019 et Andréane Parent pour le poste d'accompagnant(e) en droit individuel, le 7 mai ayant débuté le 1er juin 2020.

Les conditions de confinement et de distanciations sociales ont un peu compliqué les procédures d'embauche. Ils ont eu aussi pour effet d'entraîner des retards au niveau des entrevues et de l'engagement de la personne à la coordination.

Nous espérons que les activités du comité reprendront aussitôt que possible afin de pouvoir combler ce poste d'ici la fin de l'année financière 2020-2021 ainsi que de voir au remplacement d'une membre de l'équipe de travail lors d'une prise de congé de maternité prévue au mois de novembre. Cela complétera, jusqu'à nouvel ordre, les manques dans l'effectif de l'équipe de la permanence et les travaux du comité RH.

1.4 BILAN ET PERSPECTIVES

En résumé, l'année 2019-2020, tout comme pour l'année précédente, a demandé aux membres du CA une très grande disponibilité et surtout une très grande motivation à réaliser les objectifs de consolidation du CA tout en étant impliqués dans celui de préparation de la relève. Ce défi demeure en 2020-2021 afin de s'assurer que l'ensemble des postes soient comblés au CA avec le souci que les nouveaux membres puissent bénéficier du soutien et de la formation nécessaire pour les occuper.

2. RAPPORT DE LA PERMANENCE

La Permanence *est composée de la coordination, d'une agente d'information et de liaison, d'une accompagnante en défense des droits, volet individuel et collectif ainsi que d'une agente de développement et de formation. Leur principal rôle consiste, à accueillir, à informer et accompagner les personnes concernées dans l'exercice de leurs droits et recours en santé mentale et sociaux ainsi qu'à les consulter et mobiliser sur différents enjeux de société auxquels elles sont confrontées. Les membres de l'équipe de travail travaillent en concertation et en étroite collaboration avec le CA ainsi qu'avec les comités permanents du groupe.*

Des employéEs contractuelLEs, des stagiaires et des bénévoles s'ajoutent à l'occasion afin de soutenir l'organisation pour pouvoir permettre au groupe la réalisation des projets ponctuels.

2.1 LA PERMANENCE 2019--2020

- *Francine Genest, coordination*
- *Anne Lortie, accompagnante en défense des droits*
- *Cynthia Perreault, agente de formation et de développement*
- *Julienne Fonou Diene, adjointe-administrative (depuis sept 2019)*

2.2 RAPPEL DU PLAN D'ACTION 2019-2020

But :
Assurer le groupe d'une permanence composée minimalement de quatre (4) employé-es

Objectifs visés 2019-2020

1. Consolider la permanence à court et moyen terme

- Voir à l'engagement d'un-e employé-e temporaire assumant différentes tâches administratives et de comptabilité

2. Combler les postes vacants

- Analyser les besoins en ressources humaines du groupe au regard de sa mission, des besoins de sa population cible ainsi qu'afin d'en assurer une saine gestion
- Analyser et réviser, s'il y a lieu, les mandats des employées en s'appuyant sur des critères de juste répartition des tâches
- Analyser et améliorer, s'il y a lieu, l'ensemble du processus d'embauche et d'intégration des employés
- Planifier et organiser le processus d'embauche

3. Élaborer une politique salariale en lien avec la mission du groupe, les besoins de la population cible, d'une saine gestion et d'une juste répartition des tâches.

2.3 PRINCIPALES RÉALISATIONS

Bien que, selon nous, le groupe bénéficierait grandement de l'ajout d'un poste permanent d'organisateur-trice communautaire ainsi que d'un poste de soutien administratif, la situation financière du groupe lui permet de compter uniquement sur une permanence de quatre (4) employées. Ces dernières assument, en priorité, des mandats visant à assurer aux personnes utilisatrices de services de santé mentale l'accompagnement et la formation nécessaires afin qu'elles puissent s'approprier individuellement et collectivement du pouvoir dans l'exercice de leurs droits. Auto-Psy (Région de Québec) se définissant comme un groupe d'action communautaire autonome favorisant la pleine participation citoyenne de ses membres à la réalisation de la mission, celles-ci sont également impliquées dans l'élaboration et la mise en œuvre de différents projets visant à soutenir cette participation. Comme toute autre organisation, l'atteinte des objectifs du groupe nécessite un travail constant aux fins de promouvoir ses services et activités auprès de sa population cible ainsi qu'un ensemble de procédures permettant d'assurer une gestion efficace de l'ensemble de ses volets d'intervention. Rappelons que suite au départ de deux (2) employées au cours de l'année 2018-2019, le groupe a dû réduire certaines activités ainsi qu'à suspendre les comités permanents afin de se consacrer à l'élaboration d'un processus d'embauche ainsi que d'un plan d'intégration visant à s'assurer que les nouveaux ou nouvelles employé-es puissent notamment avoir la formation nécessaire sur les droits et recours dans le domaine de la santé mentale.

Dans un contexte où deux (2) autres employées dont la coordination ont annoncé leur départ au cours de 2020 et au regard de l'objectif de consolidation de la permanence, le groupe a entrepris une analyse de ses besoins organisationnels, à court terme. Afin de pouvoir délester la coordination de tâches administratives et lui permettre ainsi de consacrer ses énergies à l'intégration et la formation de nouvelles employé-es, le poste d'agent-e d'information et de liaison a été remplacé par celui d'adjoint-e administratif-ve. C'est ainsi qu'en septembre 2019, s'est ajoutée à la permanence Julienne Fonou Diene qui, en plus de ses tâches administratives, voit à ce que les personnes que nous cherchons à rejoindre soient informées sur une base régulière de nos services et activités.

Malgré ce contexte particulier dans lequel nous sommes, la permanence a continué à répondre aux demandes d'aide et accompagnement, bonifié et animé des ateliers de formation sur les droits et recours en santé mentale ainsi qu'intéressé et supporté des membres dans l'animation des causeries sur des sujets d'intérêt dans le domaine de la santé mentale dont les réalisations et les résultats sont présentés à la section rapport des interventions et activités.

2.4 BILAN ET PERSPECTIVES

En tant que groupe de promotion et de défense des droits en santé mentale visant à ce que toute personne confrontée à des problématiques de santé mentale puissent avoir accès à des services diversifiés et de qualité, axés sur le rétablissement, Auto-Psy (Région de Québec) doit compter sur une permanence engagée, ayant à cœur la mission en sachant être à l'écoute et répondre aux besoins des personnes cherchant à faire valoir leurs droits. Cela requiert de chacun-e des employé-es non seulement le développement de connaissances sur leurs droits et recours mais également des compétences leur permettant d'innover pour des interventions favorisant le pouvoir d'agir individuel et collectif des personnes concernées. C'est sur la base de ces principes et valeurs que le groupe poursuivra son processus d'embauche pour le

remplacement de l'employée agissant à titre d'accompagnante en défense des droits ainsi que celui de la coordination.

3. RAPPORT DES COMITÉS

Les Comités permanents *sont composés de membres actifs et des membres de l'équipe de travail. Ils ont pour rôle la réalisation de projets au regard de la mission et du plan d'action du groupe Auto-Psy (Région de Québec). Certains comités sont permanents et d'autres sont mis sur pied dans le cadre de projets ponctuels du groupe.*

3.1 PRINCIPALES RÉALISATIONS

Aux fins de pouvoir préparer la relève, les comités permanents ont été suspendus de façon provisoire afin, en premier lieu, de permettre à deux (2) membres de la permanence de s'impliquer activement dans le processus d'embauche et d'intégration de deux (2) nouveaux ou nouvelles employé-es. D'autre part, selon des objectifs de consolidation de la vie associative et démocratique, l'ensemble des membres de l'équipe ont travaillé à l'élaboration de projets et d'une démarche structurante visant une meilleure intégration de membres au sein des comités. Soulignons cependant que malgré cette absence de comités, des membres se sont montrés intéressés non seulement à proposer des sujets de causeries mais de relever le défi de les animer.

3.2 BILAN ET PERSPECTIVES

Suite à cette démarche de travail, deux projets ont été identifiés pour l'année 2020-2021 dont un premier au regard de l'objectif de souligner le 30ème anniversaire du groupe Auto-Psy qui n'a pu être souligné en juin 2020 en raison de la pandémie. Quant au deuxième, celui-ci, sur la base de l'intérêt manifesté par nos membres lors de causeries, vise à ce que ces derniers puissent faire entendre leurs aspirations pour des services de santé mentale orientés véritablement vers le rétablissement des personnes et le respect de leurs droits autrement que par des moyens de représentations conventionnels. Ce projet s'inscrit dans le contexte de l'élaboration du prochain plan d'action en santé mentale 2020-2025. Ainsi donc, nous prévoyons la remise sur pied du comité journal avec le mandat de création d'un numéro spécial en lien avec le 30ème anniversaire du groupe et celle du comité droit, renommé comité de la primauté de la personne pour la réalisation d'un projet alternatif de prise de parole sur leurs aspirations. Un troisième projet a également été identifié visant à offrir aux membres des moments d'échange et de rencontres lors des dîners-causeries notamment par leur participation active à leur animation. Compte tenu de la prise de congé de maternité de l'employée chargée de la supervision de ce projet, la réalisation de celui-ci est envisagée pour l'année 2021-2022.

4. COLLOQUES ET FORMATIONS

Les colloques et les activités de formation sont essentiels à la réalisation de la mission du groupe. D'une part, les colloques sont des occasions permettant au groupe de nourrir et partager sa réflexion concernant différents enjeux ayant une incidence sur la réalisation de sa mission. D'autre part, les activités de formation permettent d'assurer aux membres du personnel, stagiaires et bénévoles ainsi qu'à des membres impliqués au conseil d'administration ou dans des comités de développer des connaissances et des compétences nécessaires à la réalisation de leurs mandats.

4.1 RÉALISATIONS

Des membres de l'équipe de travail, du conseil d'administration ont suivi des activités de formation sur différents thèmes et sujets en lien avec leurs mandats et le plan d'action 2019-2020 au cours de l'année.

Voici une liste non exhaustive de ces formations :

Titre	Organisation	Dates
Communication consciente dans l'action	Groupe Conscientia	09-04-2019 et 25-04-2019
Marketing et infolettre	CEGEP Sainte-Foy	09-01-2020 au 13-02-2020
Secouriste en milieu de travail	Formation Urgence Vie (Ste-Foy)	13-02-2020

Des membres du CA ont également assistés à différents séminaires offerts par Bénévoles d'Expertise portant notamment sur des thèmes de saine gouvernance démocratique.

Section III

Rapport des activités et des interventions

---

1. PROMOTION ET COMMUNICATIONS

Auto-Psy (Région de Québec) dispose d'un ensemble de moyens pour rejoindre les personnes citoyennes concernées par la promotion et la défense des droits en santé mentale. Ces personnes, autant celles qui souhaitent être soutenues dans l'exercice de leurs droits ou s'impliquer, peuvent prendre connaissance, de façon régulière, des services et des activités du groupe annoncés dans son dépliant, son site WEB, sur sa page Facebook et dans un bulletin d'information.

Poursuivant également des objectifs de sensibilisation et de lutte à la stigmatisation, le groupe organise des séances d'information, à l'intention de la population, dans le cadre de la semaine de la santé mentale et celle de la défense des droits des usagers. S'ajoute à ce moyen, le journal l'Insolent, distribué dans différents milieux, permettant d'être informés des droits et recours dans le domaine de la santé mentale et de lire des témoignages de personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale distribué auprès de nos membres et dans différents milieux.

1.1 RAPPEL DU PLAN D'ACTION 2019-2020

But :
Améliorer la visibilité du groupe auprès de personnes utilisatrices de services de santé mentale

Objectifs visés : 2019-2020

1.Élaborer et mettre en œuvre de nouvelles stratégies de promotion et de communication

- Sensibiliser les personnes utilisatrices de services à l'importance de connaître et d'exercer leurs droits
- Mieux faire connaître les services et activités du groupe auprès des personnes utilisatrices de services de santé mentale
- Promouvoir le groupe comme un milieu favorisant l'appropriation du pouvoir collectif
- Faire connaître les revendications du groupe auprès de la population en général

2. Poursuivre les actions et activités de promotion régulière de l'organisme

1.2 PRINCIPALES RÉALISATIONS

1.2.1 Élaboration et mise en œuvre de nouvelles stratégies de promotion et communication

Les objectifs visés cette année étaient de faire connaître davantage la mission de l'organisme au grand public. Ainsi, dans le cadre de la semaine de défense des droits des usagers, de la journée nationale pour le rétablissement, de la semaine nationale de la santé mentale, nous l'avons fait notamment à travers notre participation à des kiosques d'information et de campagnes de sensibilisation et de vulgarisation organisés en partenariat ou en collaboration avec l'Association québécoise pour la réadaptation psychosociale (AQRP) ainsi qu'avec le comité respect des droits mis sur pied et piloté par le CIUSSS-CN ainsi que, sur invitation de l'Association québécoise de la santé mentale. Auto-Psy, étant davantage connu pour son service d'aide et accompagnement, nous avons pu ainsi présenter et promouvoir l'ensemble des activités du groupe comme par exemple les ateliers de formation sur les droits et recours en santé mentale ainsi que les dîners-causeries comme occasions données aux personnes utilisatrices ou sympathisants de s'informer et d'échanger sur différents sujets en lien avec la santé mentale.

Selon des objectifs de sensibilisation à l'importance de connaître ses droits dans le domaine de la santé et des services sociaux en tenant compte du fait que tous et chacun peut se retrouver un jour dans une situation d'utilisateur de services de santé mentale, nous avons également continué le projet d'élargissement de la liste d'envoi auprès de différents organismes ou institutions s'adressant à des populations cibles tels que par exemple, les organismes d'aide aux immigrants.

Dans le même ordre d'idées et dans l'optique d'offrir plus de visibilité à l'organisme, nous avons conçu de nouvelles affiches en voie de distribution avec les nouveaux prospectus dans les établissements psychiatriques, les maisons de jeunes, les écoles, les hôpitaux et CLSC. Nous nous sommes également pourvus d'un parapost qui nous servira lors de la tenue de kiosques et forums au cours des semaines de la défense des droits des usagers à l'automne et celle de la santé mentale au printemps et dans le cadre d'autres événements. À noter que ces différents projets d'amélioration de nos outils promotionnels ont pu être réalisés grâce à une subvention de la Fondation Québec Philanthrope.

1.2.2 Promotion régulière

Considérant que le poste d'adjointe-administrative n'a été comblé qu'au mois de septembre, la promotion régulière des services du groupe auprès de nos membres et des personnes utilisatrices s'est surtout faite, tout comme ce fût le cas l'année dernière, par la distribution du nouveau prospectus de l'organisme ainsi que du dépliant du MSSS de mise sous garde en établissement sur lequel sont apposées les coordonnées de l'organisme. Des infolettres ont également été envoyées à nos membres ainsi qu'à différents organismes du milieu.

En plus de ces moyens, conscient que des personnes ont peu ou pas d'accès à des ressources informatiques, des appels d'invitation à nos activités ont été effectués auprès notamment des membres ainsi qu'auprès de ceux et celles inscrites sur nos listes d'envoi.

1.3 RÉSULTATS

	Au 31-03-2018			Au 31-03-2019			Au 31-03-2020		
	Personnes rejointes			Personnes rejointes			Personnes rejointes		
	Réel	Estimé	Total	Réel	Estimé	Total	Réel	Estimé	Total
Dépliant Auto-Psy		*420*	**420**		*300*	**300**		*158*	**158**
Dépliant LP-38		*100*	**100**		*150*	**150**		*100*	**100**
Affiche		*25*	**25**		*25*	**25**		*48*	**48**
Bulletin Info-Psy	267		**267**	267		**267**		*350*	**350**
Insolent	255		**255**	206		**206**		*N/A*	**N/A**
Séances Inform.	23		**23**	10	30	**40**		*100*	**100**
Total	545	545	**1 090**	**483**	**505**	**988**		**756**	**756**

Ce tableau est présenté ici uniquement à titre indicatif du nombre estimé de personnes ayant été informées des services et activités du groupe ou ayant eu l'occasion de connaître leurs droits ou opinions des membres sur différents sujets en lien avec la santé mentale via l'Insolent.

1.4 BILAN ET PERSPECTIVES

Le travail de concertation avec d'autres partenaires visant à ce que les personnes utilisatrices soient mieux informées de leurs droits et des ressources existantes pouvant leur venir en aide est essentiel et très pertinent au regard de notre objectif commun d'assurer la protection de leurs droits. Le défi demeure cependant pour nous de les rejoindre dans différents milieux où ces dernières se retrouvent. Le renouvellement de nos outils de promotion est un de ces moyens mais d'autres moyens restent à développer tels que des présentations de nos services et activités dans différentes organisations ainsi que d'en démystifier le contenu. Le volet promotion-communication constitue un pan très important pour l'organisme et nécessite un suivi rigoureux et continu.

2. INTERVENTIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES

2.1 Rappel du Plan d'action 2019-2020

But :
Consolider les pratiques d'intervention favorisant l'appropriation du pouvoir individuel et collectif des personnes utilisatrices de services de santé mentale

Objectifs visés 2019-2020

1. Maintenir l'offre du service d'aide et accompagnement auprès des personnes utilisatrices de services de santé mentale

2. Élaborer une stratégie globale de planification, d'organisation, d'animation et de promotion des ateliers en cohérence avec l'approche d'*appropriation du pouvoir* du groupe et les objectifs spécifiques visés d'augmentation de la participation des personnes utilisatrices de services de santé mentale ainsi que le développement de leurs connaissances et compétences.

- Élaborer de nouvelles stratégies de promotion des ateliers de formation sur les droits et recours autant à l'interne qu'à l'externe
- Établir une offre de cinq (5) ateliers par session
- Poursuivre le travail de bonification de l'approche et des outils d'animation

2.2 Accueil, information et référence

L'accueil, information et référence *permet aux personnes d'être informées sur la raison d'être de notre organisme, ses services et activités et d'être orientées, au besoin, vers des ressources plus appropriées à leurs demandes.*

2.2.1 NATURE DES DEMANDES

Comme à chaque année, nous avons répondu à des demandes d'information sur notre mission, nos services et activités ou encore à des demandes de référence à des organismes pouvant mieux répondre aux besoins spécifiques des personnes telles que par exemple, des organismes d'entraide.

2.2.2 RÉSULTATS

TABLEAU 1 : ACCUEIL, INFORMATION ET RÉFÉRENCE

	Au 31-03-2018	Au 31-03-2019	Au 31-03-2020
Accueil, Informations	67	60	104
Références	24	32	33
TOTAL	**91**	**92**	**137**

L'augmentation du nombre de demandes en 2019-2020 est un exemple du résultat obtenu suite à nos actions visant à améliorer la promotion de notre organisme.

2.3 Aide et accompagnement

L'aide et accompagnement *est une démarche proposée aux personnes utilisatrices de services de santé mentale dans le but de les informer sur leurs droits ainsi que de les soutenir afin de pouvoir les exercer. La démarche s'appuie sur des principes et valeurs de solidarité sociale et selon une approche d'appropriation du pouvoir individuel et collectif des personnes citoyennes concernées.*

L'aide et l'accompagnement s'exerce dans le respect et la reconnaissance des compétences de chacune des parties impliquées.

2.3.1 NATURE DES DEMANDES

Les demandes d'aide et accompagnement qui nous sont adressées, sont relatives à diverses situations face auxquelles les personnes sont confrontées et pour lesquelles elles recherchent du soutien, que ce soit afin de pouvoir être informées des droits mis en cause ou encore, comment les exercer et d'être accompagnées dans cette démarche que ce soit aux moyens d'une négociation ou médiation avec les professionnels concernés et, dans le cas où elles choisissent de porter plainte, par une intervention facilitant le recours au Commissaire aux plaintes et à la qualité des services.

Voici quelques exemples de ces situations :

Droits et recours en santé mentale

1) Garde en établissement (34) :

Au chapitre des droits et recours en santé mentale, la plus forte demande a été cette année, comme bien des années, la garde en établissement avec trente-quatre (34).

Il ressort que plusieurs personnes disent ne pas savoir pourquoi elles sont hospitalisées. Nous expliquons le critère de dangerosité, qui est le fondement même de l'application de la loi. Nous

précisons aussi aux gens quels sont les différents types de garde, on remarque qu'il y a confusion entre garde préventive et provisoire. Nous avons également « coaché » des personnes afin qu'elles présentent adéquatement leur point de vue lors de leur audition de contestation de garde ou lors d'une rencontre avec leur psychiatre.

Enfin, étonnamment, un homme a appelé pour parler des conditions de sa garde et des avantages qu'il en a tirées!

2) Qualité des services (20) :

Les demandes relatives à la qualité des services sont au nombre de vingt (20) cette année.

On a reçu plusieurs plaintes concernant un manque de qualité des services de professionnels de l'IUSMQ : un homme déplore ses conditions d'hospitalisation et le fait qu'il n'est pas écouté par les professionnels de l'endroit. Des femmes se plaignent d'attitudes d'agents de sécurité, d'infirmiers et infirmières de l'IUSMQ. Une infirmière aurait rudoyé l'une d'elles. Aussi, une travailleuse sociale aurait eu des attitudes questionnables envers une autre.

Une défaillance quant à la qualité des services est mise en évidence par le fait qu'une femme hospitalisée ne serait pas traitée pour son vrai problème de santé qui serait physique et non psychiatrique.

Un homme se plaint des conditions d'hébergement de sa conjointe qui vit à la Clairière du Boisé depuis deux (2) ans.

Enfin, nous avons aidé une dame à préparer sa rencontre de la semaine suivante avec sa psychiatre en rédigeant ses questions sur papier.

3) Accès aux services (15) :

Les demandes relatives à l'accès aux services sont au nombre de quinze (15) cette année.

Il s'agit, pour la plupart, d'un manque d'accès aux services, qui se traduit par le refus de plusieurs CLSC de donner accès aux personnes à des intervenants psychosociaux tels que T.S. et éducateur. Des refus se font aussi sentir au Faubourg St-Jean, et au Centre de réadaptation en dépendance de Québec (CRDQD) pour un joueur compulsif. Un couple cherche à obtenir un médecin de famille, il n'en a pas et veut savoir comment procéder.

À l'inverse de ce qui précède, un homme a le choix entre deux (2) professionnelles pour poursuivre une psychothérapie : sa psychiatre (qui a déjà commencé) ou une psychologue de l'IUSMQ.

Droits civils et sociaux

1) Hébergement (13) :

Dans les droits civils et sociaux, notre plus grande demande a été cette année l'hébergement, avec treize (13).

Les insatisfactions liées à l'hébergement sont de divers ordres : hausse marquée du loyer qui vient annuler la hausse du chèque d'aide sociale du bénéficiaire; insatisfaction face aux repas offerts à la résidence; frustration face au non-respect de la loi sur le tabac dans la résidence (et la loi sur le cannabis également); problèmes qu'a une dame avec les attitudes du cuisinier de sa résidence.

Comme on peut le constater, encore cette année, certains problèmes sont systémiques. Mentionnons que la décision de la RAMQ de permettre aux propriétaires de résidences de s'accaparer la hausse du chèque d'aide sociale du bénéficiaire, nous apparaît totalement discriminatoire et inacceptable pour l'usager qui n'en a déjà pas beaucoup dans ses poches. Il y a un parti-pris évident de la RAMQ pour le « gros » versus le « petit »!

2.3.2 RÉSULTATS

	Au 31-03-2018	Au 31-03-2019	Au 31-03-2020
DROITS ET RECOURS EN SANTÉ MENTALE			
Total partiel	99	107	129
DROITS CIVILS ET SOCIAUX			
Total partiel	42	45	40
Grand total	**141**	**152**	**169**

La majorité des demandes, au total de cent vingt-neuf (129) réfèrent à des situations vécues par les personnes en tant qu'utilisatrices de services de santé mentale. D'autres demandes qui nous sont adressées réfèrent à des situations auxquelles ont été confrontées les personnes dans l'exercice de leurs droits sociaux, soit au total, cette année de quarante (40). Des résultats plus détaillés concernant les demandes d'information et d'accompagnement apparaissent à la Section VI, Annexe ; Tableaux : Promotion et défense individuelle des droits, p.66

2.3.3 BILAN ET PERSPECTIVES

Dans tous les cas, nous constatons que les personnes lésées se sentent, aux yeux du système, comme des citoyens de seconde zone, déconsidérées. Ceci lié à leur « étiquette » de problème de santé mentale.

L'aide et l'accompagnement que nous offrons aux personnes est un moyen pour elles de surmonter cet obstacle majeur ainsi que d'autres qu'elles peuvent rencontrer dans la démarche d'exercice de leurs droits. Elles peuvent ainsi retrouver une certaine confiance en elles. Différentes problématiques auxquelles elles font face telles que la difficulté d'accès aux services, le manque d'information sont cependant bien souvent d'ordre systémique. Nous souhaitons au cours de la prochaine année, encourager ces personnes à participer aux ateliers de formation

sur les droits et recours en tant qu'occasion de pouvoir partager et valider leur vécu avec d'autres ainsi que d'envisager des moyens de collectiviser certaines démarches.

2.4 Ateliers de formation sur les droits et recours en santé mentale

La formation sur les droits et recours en santé mentale *offerte sous forme d'ateliers d'éducation populaire, s'adresse aux personnes utilisatrices de services de santé mentale afin qu'elles puissent être informées des principaux droits et recours en vertu des lois les concernant: Loi sur les services de santé et les services sociaux, Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui, Loi sur le Curateur public, Loi sur l'aide aux personnes et aux familles.*

2.4.1 RÉALISATIONS

Nous avons offert au cours de l'année sept (7) ateliers à l'interne. Deux (2) demandes d'ateliers par des organismes en santé mentale ont dû être annulées en raison de la pandémie. Les ateliers ont porté sur l'ensemble des droits des personnes utilisatrices de services de santé mentale en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, la Loi sur le Curateur public et la Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui. En plus de l'animation des ateliers, nous avons poursuivi la mise à jour du matériel ainsi que le développement de nouvelles techniques d'animation aux fins de favoriser l'intégration des connaissances des droits et recours mais aussi le développement des compétences afin de pouvoir les exercer. Nous avons présenté également un atelier conçu autour du phénomène de la Porte tournante et avons utilisé le jeu portant le même nom, en tant qu'outil d'initiation et de sensibilisation sur les droits et recours.

2.4.2 RÉSULTATS

	Au 31-03-2018		Au 31-03-2019		Au 31-03-2020	
	Nb de participants		**Nb de participants**		**Nb de participants**	
	Interne	**Externe**	**Interne**	**Externe**	**Interne**	**Externe**
	43	**143**	**40**	**12**	**22**	**0**
Total participants	**186**		**52**		**25**	
Nombre d'ateliers	**11**		**9**		**7**	
Moyenne de participation	**17**		**6**		**3**	

Les résultats comparatifs démontrent que la participation des personnes aux ateliers est favorisée lorsque que ces dernières fréquentent des organismes communautaires en tant que milieux de vie dans lesquels elles ont développé un sentiment d'appartenance. (Pour plus de

détails sur le taux de participation par thème, voir en annexe, Tableaux Promotion et défense collective des droits, tableaux 4 et 5, p.67 et 68.)

Au regard des objectifs visés, les participants ont identifié les activités telles que le brise-glace et les activités de groupe comme étant favorable à instaurer une atmosphère agréable permettant l'entraide dans le développement des connaissances. Quant aux activités de collaboration et de mise en situation, elles leur ont permis de mieux intégrer la matière théorique et de mettre en pratique les connaissances en lien avec les thèmes.

Les participants ont, par la suite, apportés des suggestions dans le but d'approfondir les compétences tels que l'ajout de témoignages, d'exemples concrets et un questionnaire sur le site web en lien avec les thèmes proposés.

2.4.3 BILAN ET PERSPECTIVES

Les ateliers ont non seulement suscité l'intérêt des membres de l'organisme mais également l'intérêt de travailleuses œuvrant dans le domaine de la santé et des services sociaux. Soulignons que trois (3) des participantes qui se sont inscrites aux ateliers ont suivi l'ensemble des ateliers.

Sur la base des évaluations des participants, soulignons que leur participation à l'ensemble des ateliers, comme nous le souhaitions, leur aurait permis un cheminement positif et progressif favorisant le partage du vécu de chacun, encourageant l'entraide, le soutien. Une participante mentionne à ce sujet *«avoir de l'espoir, ça me réconforte. J'ai le droit d'être appuyée»*. Les participants ont également apprécié que cela suscite des échanges dynamiques, crée une ambiance conviviale et stimule le sentiment d'appartenance à l'organisme. Quant à l'ajout d'une activité autour du jeu de La Porte tournante, cela a permis de sensibiliser les participants à la réalité et aux causes de ce phénomène en santé mentale. La formation d'un groupe homogène facilite le cheminement de chacun vers l'appropriation du pouvoir individuel ainsi que collectif.

Les évaluations démontrent également que la mise à jour du matériel et le renouvellement des techniques d'animation sont favorables à l'apprentissage et à la mise en pratique des notions abordées. La bonification des ateliers se poursuivra au cours de l'année 2020-2021 et une attention particulière portera sur l'organisation et l'animation d'ateliers dans les milieux dans lesquels les personnes se retrouvent afin que ces dernières puissent être informées de leurs droits.

2.5 Activités de sensibilisation, de concertation et de mobilisation

---

Les activités de sensibilisation et de concertation *sont des occasions données aux personnes citoyennes concernées ainsi qu'à diverses populations de partager ou de débattre ensemble des différents enjeux sociétaux entourant la promotion et la défense des droits ou la santé mentale ainsi que de proposer des changements en faveur d'une meilleure protection des droits et du mieux-être de la population.*

Ces activités visent également à ***mobiliser*** *les personnes concernées dans des actions ou des projets visant l'amélioration de leurs conditions sociales.*

2.5.1 RÉALISATIONS

Dîners-causeries

Rappelons que dans le cadre de la plénière sur la vie associative et démocratique ayant eu lieu en mai 2018, les membres ont souhaité la remise en place des dîners-causeries. Ceci dans une perspective d'offrir aux membres des activités visant à stimuler le développement d'appartenance à l'organisme mais aussi de pouvoir se donner des occasions de partager nos points de vue sur différents enjeux et sujets concernant le respect des droits et la santé mentale. Trois (3) dîners ont donc été organisés conjointement par des membres de l'équipe et du CA autour des thèmes suivants : L'utopie en santé mentale, les autorisations judiciaires de soins, l'alliance thérapeutique.

Cette année encore, l'objectif était de faire participer les membres intéressés et la permanence à l'animation des dîners-causeries. Le but visé étant de trouver non seulement un moyen d'échanger, de s'informer, de s'exprimer, de sensibiliser et de connaître les avis des uns et des autres sur les problématiques liées à la santé mentale ou à la défense des droits, mais aussi d'offrir l'occasion aux membres de participer à différents projets de l'organisme.

Nous avions au total quatre (4) dîners-causeries à la programmation portant sur les thèmes suivants : Le rôle de la crise, un pas en avant?; le pardon; l'utopie en santé mentale; le projet de réforme de la Loi sur le curateur public. De plus, considérant les consultations menées par le MSSS en vue de l'élaboration du prochain plan d'action en santé mentale 2020-2025, nous avons ajouté à la programmation initiale une séance d'information à ce sujet afin de favoriser la participation des membres à un sondage en ligne mis en place à leur intention par le MSSS. Suite à cette séance, les membres se sont montrés intéressés par la création d'un projet alternatif visant à ce qu'ils puissent exprimer plus facilement leurs aspirations que par des moyens conventionnels. Une causerie à ce sujet était prévue le 26 mars 2020 mais a dû être annulé en raison de la pandémie. Pour ce qui a trait au déroulement, chaque causerie était précédée d'un dîner offert gratuitement aux membres par l'organisme au cours duquel les participants pouvaient sympathiser, se connaître et tisser des liens.

D'une manière générale, les animateurs à l'instar d'Yvon Boiclair, Yorick Godin, Pauline Chabot et Anne Lortie ont bien présenté leurs thèmes respectifs. On peut noter après analyse des différentes évaluations et l'intérêt particulier de chaque participant que, ces dîners-causeries étaient un succès. Un tableau présenté en annexe illustre les différents thèmes ainsi que le nombre de participations.

2.5.2 RÉSULTATS

Activités	AU 31-03-2018		AU 31-03-2019		AU 31-03-2020	
	Nombre	Nb. participants	Nombre	Nb.de participants	Nombre	Nb.de participants
Causeries	1	7	3	33	5	49
Conférences/ Témoignages	4	77	N/A	N/A	N/A	N/A
TOTAL	**5**	**84**	**3**	**33**		**49**
MOYENNE DE PARTICIPATION	**17**		**11**		**10**	

Ce sont en moyenne dix (10) personnes qui ont participé à ces dîners dont certaines sont devenues membres de l'organisme. Soulignons également qu'au regard de favoriser un meilleur partage de pouvoir et de responsabilités entre les membres du CA et la permanence, que l'animation de ces dîners a été partagée autant par les uns et les autres. En ce qui concerne les conférences que nous donnions sur invitation principalement du Cégep de Sainte-Foy, celles-ci devraient reprendre dès que la permanence sera consolidée et la pandémie terminée. N.B : Pour des résultats plus détaillés concernant le thème des causeries, voir Section V I: Annexe ; Tableau 6.p.67.

2.5.3 BILAN ET PERSPECTIVES

Les dîners-causeries représentent une belle occasion pour les membres de s'exprimer sur différents sujets d'intérêt touchant la santé mentale et de créer des liens entre eux. Cette activité, comme nous l'avons remarqué cette année, constitue également un moyen de recruter de nouvelles personnes qui, ayant l'occasion de vivre une expérience de liberté d'échange de leurs points de vue, de leurs vécus se montrent intéressée s à devenir membres. Bien qu'en raison du contexte de la COVID 19, il nous sera difficile d'offrir ces dîners à une population selon la même formule, il nous semble important d'envisager des alternatives permettant à nos membres de pouvoir socialiser entre eux.

3. VIE ASSOCIATIVE ET DÉMOCRATIQUE

La vie associative et démocratique *vise à favoriser la participation, l'implication et la mobilisation des membres à la réalisation de la mission du groupe et de ses objectifs.*

Auto-Psy (Région de Québec) en tant que groupe d'action communautaire autonome, invite ses membres à s'impliquer dans la réalisation des différents projets du groupe en tant que citoyens concernés par les enjeux de promotion et de défense des droits en santé mentale et ce, dans la reconnaissance de leurs potentialités et dans le respect de leur rythme.

3.1 RAPPEL DU PLAN D'ACTION 2019-2020

But :
Favoriser la participation citoyenne des membres aux activités et aux actions du groupe

Objectifs visés : 2019-2020

1. **Poursuivre et bonifier les interventions et les activités visant le recrutement, l'intégration et l'implication des membres au sein du groupe**
    - Planifier et organiser deux (2) séances d'information sur le groupe
    - Promouvoir le membership auprès des participants aux activités du groupe et des personnes reçues en aide et accompagnement
    - Planifier et organiser un minimum de deux (2) dîners-causeries par session
    - Rendre accessible les dîners aux personnes utilisatrices de services de santé mentale
    - Élaborer des projets structurants pour chacun des comités permanents favorisant l'implication des membres à la réalisation de la mission du groupe

3.2 PRINCIPALES RÉALISATIONS

Recrutement et intégration de nouveaux membres
Au regard de l'objectif visé, nous avons entrepris une réflexion sur les moyens mis en place jusqu'à présent pour atteindre cet objectif. Considérant que le groupe est davantage connu pour ses services notamment pour son offre d'accompagnement, les informations apparaissant sur nos différents outils promotionnels à l'effet de présenter le groupe comme un milieu d'implication ou encore les séances d'information à l'interne ne donnent pas toujours les résultats escomptés. Nous avons donc décidé de plutôt donner des occasions aux personnes concernées de vivre cette expérience en les invitant à nos dîners-causeries, activités, dans le cas des dîners, qui, dans les années précédentes étaient réservées aux membres. C'est de cette façon que cinq (5) nouvelles personnes se sont montrées intéressées à devenir membres.

Activités de vie associative et démocratique

L'organisme, comme à chaque année a organisé l'activité les Retrouvailles ayant eu lieu le 26 septembre. Cette activité s'adressant aux membres, leur a permis de proposer des thèmes de causeries. Considérant la suspension temporaire des comités permanents et vue l'intérêt manifeste des membres pour des activités d'échange portant sur des préoccupations plus larges que la défense des droits, une invitation leur a été lancée cette année d'animer une causerie de leur choix avec le support d'une membre de la permanence. Trois (3) membres, tel que mentionné précédemment, se sont ainsi portés volontaires pour l'animation de causeries sans oublier que deux (2) membres ont accepté de participer aux rendez-vous des porte-paroles de Centraide. Une activité de reconnaissance a été organisée aux fins de souligner l'implication des membres au cours de l'année 2018-2019.

D'autres activités ont eu lieu telles que la tenue d'une plénière sur le plan d'action le 9 mai 2019 ainsi que l'assemblée générale annuelle des membres le 19 juin 2019 au cours de laquelle ont été élus deux nouveaux administrateurs.

N.B : Pour des résultats plus détaillés concernant les activités de vie associative et démocratique, voir Section VI, Annexe ; Tableaux : Vie associative et démocratique, p.69

3.3 RÉSULTATS

Catégorie de membres	Total 31-03-2018	Total 31-03-2019	Total 31-03-2020
Membres réguliers	46	51	53
Membres actifs	12	11	9
Sous-total	**58**	**62**	**62**
Membres solidaires	7	7	7
Total	**65**	**69**	**69**

Au 31 mars 2020, le groupe comptait soixante-neuf (69) membres. Mentionnons qu'au cours de l'année 2019-2020 nous avons perdu certains de nos membres suite à leur décès ou à l'impossibilité de les rejoindre afin qu'ils nous confirment le renouvellement de leur adhésion, ceux-ci ayant déménagé. Bien que le nombre soit similaire à celui de l'an dernier, le groupe compte cinq (5) nouveaux membres. Neuf (9) membres se sont impliqués, à titre de membres actifs, en siégeant au CA ou ayant collaboré à la réalisation de différents projets. Ces derniers se sont impliqués pour un total approximatif de sept cent quatre (704) heures. À ce nombre s'ajoute le nombre de sept (7) à titre de membres solidaires appuyant la mission de l'organisme.

3.4 Bilan et perspectives

Tel que mentionné plus avant, une offre d'activités permettant aux personnes d'échanger sur des sujets plus larges que sur des enjeux spécifiques de promotion et défense de droits en santé mentale stimule leur intérêt à devenir membres. En lien avec nos objectifs de mobiliser des personnes concernées dans différents projets d'action tels que celui, par exemple, visant à ce que les personnes puissent réellement exprimer ce qu'elles attendent en termes de services orientées véritablement vers leur rétablissement et pouvoir agir en ce sens, nous croyons que des activités ayant pour objectifs le développement d'habiletés pour le travail d'équipe, les communications interpersonnelles, etc. contribueraient grandement à l'atteinte de cet objectif.

4. Alliances et concertations, appuis

Auto-Psy (Région de Québec) poursuit des alliances, se concerte et collabore avec des groupes de défense des droits en santé mentale ou toute autre organisation avec qui, il partage des principes et des valeurs de justice sociale et de démocratie. Le groupe est membre des organismes suivants : la Ligue des droits et libertés (Section de Québec), le Bureau d'animation et d'information logement (BAIL).

Sur la base des mêmes principes et valeurs, le groupe est membre également du Regroupement des organismes communautaires autonomes (ROC-03) dont la mission vise la reconnaissance, l'autonomie et le droit à un financement adéquat des organismes communautaires autonomes œuvrant dans le domaine de la santé et des services sociaux

---

4.1 Rappel du Plan d'action 2019-2020

But :
Créer et entretenir des alliances et partenariats

Objectifs visés : 2019-2020

1. **Poursuivre et développer des alliances avec des partenaires visant à assurer la primauté et le respect des droits des personnes utilisatrices de services de santé mentale en tant que citoyennes à part entière**
    - Poursuivre notre implication au sein du comité respect des droits dans le cadre du plan d'action visant à assurer la primauté de la personne
    - Collaborer à des actions ou projets de lutte contre la stigmatisation
    - Appuyer toute organisation défendant les droits des citoyens à des conditions de vie décente

2. **Poursuivre des démarches de concertation et de collaboration visant à assurer l'autonomie, la reconnaissance et le financement adéquat de l'action communautaire autonome**
    - Participer à différentes activités de consultation ou actions organisées par le Regroupement des organismes communautaires de la région 03 (ROC-03) en partenariat avec le Regroupement d'éducation populaire en action communautaire (REPAC) et le Regroupement des groupes de femmes (RGF)

4.2 PRINCIPALES RÉALISATIONS

4.2.1 Promotion et respect des droits

Primauté de la personne et respect des droits des personnes utilisatrices de services de santé mentale

Rappelons que dans le cadre du *Plan d'action en santé mentale 2015-2020 - Faire ensemble et autrement*, les CIUSSS ont été invités à se doter de plans d'action visant notamment à assurer la primauté de la personne par des moyens visant à sensibiliser et informer autant les personnes utilisatrices de services de santé mentale, les intervenants que les partenaires de l'importance que revêt le respect des droits dans l'organisation et la prestation de services.

Le comité respect des droits en santé mentale, dont nous sommes membres avec d'autres partenaires du milieu communautaire, du comité des usagers et de représentants du Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale (CIUSSS-CN) ont poursuivi leurs réunions sur une base régulière afin d'élaborer des pistes d'action dans le but de mieux informer et sensibiliser les personnes utilisatrices de services en santé mentale, les intervenants et les proches des personnes concernées sur les droits et recours dans le domaine de la santé mentale en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux ainsi que sur les ressources susceptibles de les aider.

Dans le cadre de ce partenariat et profitant du contexte de la semaine de défense des droits des usagers en santé mentale ayant eu lieu la semaine du 4 novembre 2019, nous avons diffusé des outils de sensibilisation dans nos réseaux respectifs sur le thème de la confidentialité.

Le comité a, de plus, proposé l'amélioration du sondage mis en œuvre l'année précédente afin d'avoir un portrait de la situation concernant la connaissance des droits s'adressant autant aux utilisateurs de services qu'aux intervenants. L'objectif de ce sondage étant de cibler des pistes d'actions à venir pour assurer la protection des droits des usagers en santé mentale.

Le droit à la confidentialité

Dans le contexte où le CIUSSS de la Capitale-Nationale a entrepris un projet qui consiste à développer un guide clinique pour favoriser l'implication des familles en santé mentale, nous avons été invités à une rencontre de discussion afin de faire part de nos réflexions et préoccupations ainsi que de nos expériences concernant le droit des usagers au respect de la confidentialité de leurs renseignements personnels. Nous avons notamment mis en évidence que la demande d'informations de la part des familles aux différents professionnels concernant un de leurs proches devrait être gérée de manière à ce que ceux-ci en soient informés et puissent donner leur accord à cette demande.

L'utilisation des électrochocs en psychiatrie

Dans le contexte de la campagne contre l'utilisation des électrochocs en psychiatrie ayant lieu à chaque année à Montréal, nous avons proposé à Radio Basse-Ville de présenter les principaux enjeux pour lesquels plusieurs organisations tels que des groupes de défense des droits, des regroupements de centres de femmes revendiquent l'abolition de cette pratique. Cette émission a eu lieu le 10 avril 2020.

4.2.2 Reconnaissance, autonomie et financement des organismes d'action communautaire autonome

Cette année des membres du CA ainsi que de la permanence ont participé à trois (3) assemblées organisées par le ROC-03 dont l'assemblée générale annuelle ayant eu lieu le 25 septembre 2019 ainsi que deux autres assemblées tenues les 30 octobre 2019 et le 12 mars 2020. La première de ces assemblées extraordinaires visait à consulter les membres du ROC-03 sur trois (3) grands thèmes de la Politique d'action gouvernementale en action communautaire (PAGAC) visant à mieux soutenir et reconnaître l'action communautaire : La consolidation et le développement de l'action communautaire autonome (ACA), la cohérence de l'intervention gouvernementale, la promotion et la valorisation de l'action communautaire.

Quant à l'assemblée tenue au mois de novembre, celle-ci nous a permis d'être consultés sur les typologies utilisées au Programme de soutien aux organismes communautaires. (PSOC) dans le cadre des travaux de révision de ce programme par le MSSS ainsi que sur des revendications visant à mieux soutenir et reconnaître l'action communautaire autonome dans le contexte de révision de la Politique. Notons également que le groupe a signifié son adhésion, comme dans les années précédentes, aux objectifs et revendications de la campagne Engagez-vous pour le communautaire.

4.3 APPUIS

Rappelons que le groupe est membre de la Ligue des droits et libertés, du BAIL et participe, selon ses disponibilités, à des activités de consultation organisées par d'autres partenaires du communautaire. À titre d'exemple, cette année nous avons participé à la Journée de mobilisation pour le rétablissement organisée par l'Association québécoise pour la réadaptation psychosociale visant à consulter un ensemble d'acteurs du milieu sur un plan régional d'organisation des services de santé mentale.

4.4 BILAN ET PERSPECTIVES

Au fil du temps, le groupe a multiplié ses alliances avec des organisations communautaires de la région de la Capitale-Nationale œuvrant soit dans le domaine de la santé et des services sociaux ou soit dans la défense des droits des citoyens en situation de précarité sociale et économique.
Les groupes régionaux de promotion et de défense des droits n'étant pas regroupés au sein d'une association régionale, cela réduit les opportunités de faire entendre et porter les revendications des personnes militant en faveur de services de santé mentale diversifiés et alternatifs offerts dans le respect intégral de leurs droits selon une approche globale de la santé mentale.

Bien que le groupe souhaite consolider ses alliances existantes malgré le défi que cela représente au niveau de sa participation à des actions de sensibilisation ou de revendication pour un financement adéquat des organismes communautaires, s'allier avec un regroupement provincial d'organismes alternatifs en santé mentale nous apparaît une avenue à envisager.

Section IV

Plan d'action 2020-2022

INTRODUCTION

Le plan d'action présenté ci-dessous a été élaboré au regard des priorités d'action 2018-2021 et en tenant compte des principes et du contexte global présentés ci-dessous :

Rappel des priorités d'action 2018-2021

Priorité 1 : Préparer la relève

Priorité 2 : Renforcer le fonctionnement démocratique

Priorité 3 : Améliorer la visibilité du groupe auprès des personnes utilisatrices de services de santé mentale

Priorité 4 : Consolider l'approche d'intervention du groupe visant l'appropriation du pouvoir individuel et collectif des personnes dans l'exercice de leurs droits

Priorité 5 : Poursuivre et développer les collaborations et les partenariats visant à ce que l'ensemble des droits des personnes utilisatrices de services de santé mentale soient respectés autant dans les institutions que dans la communauté

Priorité 6 : Poursuivre les représentations et les collaborations nécessaires auprès et avec différents partenaires visant l'autonomie, la reconnaissance et le financement adéquat de l'action communautaire autonome

Principes suivants :

- Bien-être personnel sur tous les plans
- Solidarité sociale visant à éviter la propagation du virus

Contexte global :

- Entrée en poste de la nouvelle accompagnante en défense des droits le 1er juin
    - Processus d'accueil et d'intégration à prévoir impliquant l'ensemble de l'équipe
- Congé de maternité JFD – vers novembre
    - Voir à un remplacement temporaire ou alternatif
- Départ de FG fin mars 2021
    - Remplacement de la coordination – janvier 2021
    - Prévoir un processus d'embauche au plus tard en novembre
    - S'assurer de conditions de succès : ex. consolidation du CA permettant à la nouvelle coordination d'exercer son rôle et ses mandats
- Contestation de la décision du registraire des entreprises
    - Prévoir audience d'ici décembre 2020
- Mesures de distanciation physique
    - Réorganisation des services et activités
    - Mode de travail (ex. aménagement horaire, télétravail)

VOLET : GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE

Priorité : 2018-2021

Renforcer le fonctionnement démocratique de l'organisme

Objectifs visés 2020-2022 :

1. Consolider le conseil d'administration

- Poursuivre les démarches d'amélioration de procédures de recrutement, d'accueil et d'intégration de membres au CA
- Compléter les travaux visant à préciser les responsabilités et mandats du CA ainsi que ceux des officiers, officières
- Développer des procédures et outils visant à soutenir les officiers, officières dans l'intégration des tâches reliées à leurs rôles, responsabilités et mandats respectifs
- Encourager l'entraide, le partage des responsabilités et le transfert des connaissances entre les membres du conseil d'administration

2- Favoriser les liens et le travail en collégialité entre les différentes instances

- Poursuivre les activités de concertation entre la permanence, le CA, les comités et les membres portant sur des enjeux prioritaires touchant l'organisme (ex. plénières sur les orientations du groupe, etc.)

VOLET : ORGANISATIONNEL

Priorité : 2018-2021

Assurer le groupe d'une permanence composée minimalement de quatre (4) employé-es

Objectifs visés 2020-2022

1. Poursuivre l'objectif de consolidation de la permanence

- Planifier et organiser le processus d'embauche et d'intégration d'une nouvelle coordination
- Assurer l'intégration et la formation continues de la nouvelle accompagnante en défense des droits
- Planifier et organiser le processus d'embauche et d'intégration pour le remplacement temporaire de l'adjointe-administrative lors de sa période de congé de maternité

2. Mettre à jour la politique relative aux conditions de travail

- Poursuivre l'objectif d'élaboration d'une politique des conditions salariales
- Procéder à l'analyse des conditions et leur application

VOLET : INTERVENTIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES

Priorité : 2018-2021

Consolider les pratiques d'intervention favorisant l'appropriation du pouvoir individuel et collectif des personnes utilisatrices de services de santé mentale

Objectifs visés : 2020-2022

1. Assurer aux personnes une information accessible et continue sur leurs droits et recours en santé mentale

- Consolider et développer de nouveaux outils d'information sur les droits et recours en santé mentale

2. Maintenir l'offre du service d'aide et accompagnement auprès des personnes utilisatrices de services de santé mentale

- Mettre en place progressivement des alternatives aux interventions sur rendez-vous en personne

3. Maintenir l'offre d'ateliers de formation sur les droits et recours en santé mentale

- Mettre en place progressivement des alternatives à la diffusion d'ateliers selon des critères de facilité d'accès et d'interaction entre les participants
- Poursuivre le travail de bonification des outils d'animation

---

VOLET : VIE ASSOCIATIVE ET DÉMOCRATIQUE

Priorité 2018-2021

Favoriser la participation citoyenne des membres aux activités et aux actions du groupe

Objectifs visés : 2020-2022

1. Poursuivre et développer des stratégies d'action visant le recrutement et l'intégration des membres au sein du groupe

- Promouvoir le membership auprès des participants aux activités du groupe et des personnes reçues en aide et accompagnement
- Impliquer les membres dans des actions ou projets visant le recrutement de membres
- Assurer une communication régulière avec les membres

2. Soutenir la participation des membres actifs au sein des comités du groupe

- Remettre progressivement sur pied des comités :
  Comité journal :
  Souligner le 30ème anniversaire du groupe

  Comité droit :
  Développement d'une vision des services et des pratiques de santé mentale selon le principe d'assurer la primauté de la personne

  Comité membership :
  Préparation et animation de causeries virtuelles

- Élaborer un programme d'activités diversifiées permettant aux membres de développer des habiletés et faire divers apprentissages utiles à leur participation (ex. travail d'équipe, communication, appropriation des technologies informatiques et des plateformes de visioconférence, etc.)

VOLET : ALLIANCES ET PARTENARIATS

Priorité 2018-2021

Créer et entretenir des alliances et partenariats

Objectifs visés : 2020-2022

1. Poursuivre et développer des alliances avec des partenaires visant à assurer la primauté et le respect des droits des personnes utilisatrices de services de santé mentale en tant que citoyennes à part entière

- Poursuivre notre implication au sein du comité respect des droits dans le cadre du plan d'action visant à assurer la primauté de la personne
- Collaborer à des actions ou projets de lutte contre la stigmatisation
- Appuyer toute organisation défendant les droits des citoyens à des conditions de vie décente
- Créer des alliances au niveau national avec des groupes ou regroupements alternatifs en santé mentale

2. Poursuivre des démarches de concertation et de collaboration visant à assurer l'autonomie, la reconnaissance et le financement adéquat de l'action communautaire autonome

- Participer à différentes activités de consultation ou actions organisées par le Regroupement des organismes communautaires de la région 03 (ROC-03) en partenariat avec le Regroupement d'éducation populaire en action communautaire (REPAC) et le Regroupement des groupes de femmes (RGF)

VOLET : PROMOTION ET COMMUNICATIONS

Priorité 2018-2021

Améliorer la visibilité du groupe auprès de personnes utilisatrices de services de santé mentale

Objectifs visés : 2020-2022

1. Élaborer et mettre en œuvre de nouvelles stratégies de promotion et de communication

- Sensibiliser les personnes utilisatrices de services à l'importance de connaître et d'exercer leurs droits
- Mieux faire connaître les services et activités du groupe auprès des personnes utilisatrices de services de santé mentale
- Promouvoir le groupe comme un milieu favorisant l'appropriation du pouvoir collectif

2. Poursuivre les actions et activités de promotion régulière de l'organisme

- Poursuivre la diffusion du prospectus et affiche au sein des institutions et organismes communautaires
- Mettre à jour et développer le site web selon des critères de facilité d'opérationnalisation, de vulgarisation des informations

Section V

Rapport financier

AUTO-PSY (RÉGION DE QUÉBEC)
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2020

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 5
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Bilan	8 - 9
Flux de trésorerie	10
Notes complémentaires	11 - 16
Renseignements complémentaires	17

GARIÉPY
GRAVEL
LAROUCHE
BLOUIN
CPA, S.E.N.C.R.L.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
AUTO-PSY (RÉGION DE QUÉBEC)

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme AUTO-PSY (RÉGION DE QUÉBEC) (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2020, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des produits de dons et d'activités d'autofinancement dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ses produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les livres de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des produits, aux résultats nets, aux actifs nets et à l'actif.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Autre point

Les données budgétaires pour l'exercice clos le 31 mars 2020, présentées aux fins de comparaison avec la réalisation aux états des résultats, n'ont fait l'objet d'aucun audit de notre part.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

371, rue Seigneuriale, bureau 100, Québec (Québec) G1C 3P7
T : 418 666-3704 F : 418 666-6913 www.gglbcpa.com

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

371, rue Seigneuriale, bureau 100, Québec (Québec) G1C 3P7
T : 418 666-3704 F : 418 666-6913 www.gglbcpa.com

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

371, rue Seigneuriale, bureau 100, Québec (Québec) G1C 3P7
T : 418 666-3704 F : 418 666-6913 www.gglbcpa.com

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Gariépy Gravel Larouche Blouin

GARIÉPY, GRAVEL, LAROUCHE, BLOUIN,
CPA, S.E.N.C.R.L. [1]

Québec
Le 25 juin 2020

[1] Par René Blouin, CPA auditeur, CA

371, rue Seigneuriale, bureau 100, Québec (Québec) G1C 3P7
T : 418 666-3704 F : 418 666-6913 www.gglbcpa.com

AUTO-PSY (RÉGION DE QUÉBEC)

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

	Budget	2020	2019
PRODUITS			
CIUSSS-CN (PSOC)	**180 508 $**	**180 508 $**	177 316 $
Centraide	**31 000**	**31 000**	31 000
Revenus d'intérêts	**300**	**665**	414
Dons	**-**	**150**	-
Cotisations	**400**	**116**	350
Québec Philanthrope	**2 000**	**-**	2 000
Activités	**300**	**-**	50
	214 508	**212 439**	211 130
CHARGES			
Charges d'exploitation (tableau A)	**174 633**	**161 564**	146 911
Charges d'administration (tableau B)	**39 875**	**43 248**	40 435
	214 508	**204 812**	187 346
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES D'EXPLOITATION	**-**	**7 627**	23 784
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**-**	**(877)**	(723)
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	**- $**	**6 750 $**	23 061 $

AUTO-PSY (RÉGION DE QUÉBEC)

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

	Fonds d'immobi-lisations	Fonds non affectés	2020 Total	2019 Total
SOLDE AU DÉBUT	(18) $	49 940 $	49 922 $	26 861 $
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	8	6 742	6 750	23 061
AFFECTATION EN IMMOBILISATIONS	3 231	(3 231)	-	-
SOLDE À LA FIN	3 221 $	53 451 $	56 672 $	49 922 $

AUTO-PSY (RÉGION DE QUÉBEC)

BILAN

31 MARS 2020

	2020	2019
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	**73 177 $**	57 228 $
Dépôt à terme, 1.4 %, échéant en novembre 2020	**5 339**	5 265
Taxes de vente à recevoir	**1 639**	889
Frais payés d'avance	**278**	428
	80 433	63 810
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET BIENS LOUÉS EN VERTU D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION (note 3)	**4 887**	2 533
	85 320 $	66 343 $

AUTO-PSY (RÉGION DE QUÉBEC)

BILAN

31 MARS 2020

	2020	2019
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	**26 982 $**	13 870 $
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition échéant au cours du prochain exercice (note 5)	**1 174**	1 174
	28 156	15 044
OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION (note 5)	**492**	1 377
	28 648	16 421
ACTIF NET		
Investis en immobilisations	**3 221**	(18)
Non affectés	**53 451**	49 940
	56 672	49 922
	85 320 $	66 343 $

ENGAGEMENT CONTRACTUEL (note 6)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Yorick Godin, administrateur

Louise Boulay, administrateur

AUTO-PSY (RÉGION DE QUÉBEC)

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

	2020	2019
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	**6 750 $**	23 061 $
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	**877**	723
Intérêts sur le remboursement d'une obligation en vertu d'un contrat de location-acquisition	**289**	400
	7 916	24 184
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Taxes de vente à recevoir	**(750)**	(83)
Frais payés d'avance	**150**	1 350
Créditeurs et charges à payer	**13 112**	(2 032)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	**20 428**	23 419
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	**(74)**	(47)
Acquisition d'immobilisations corporelles	**(3 231)**	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	**(3 305)**	(47)
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Remboursement de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	**(1 174)**	(1 174)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	**15 949**	22 198
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	**57 228**	35 030
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	**73 177 $**	57 228 $

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

AUTO-PSY (RÉGION DE QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2020

1. FORME JURIDIQUE ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, est un organisme de bienfaisance enregistré et il est exempté de l'impôt sur le revenu. Sa mission consiste à défendre les droits individuels et collectifs des usagers de services en santé mentale de la région de Québec.

2. MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des biens loués en vertu d'un contrat de location-acquisition.

CONSTATATION DES PRODUITS

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits provenant des opérations sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les dons sont inscrits à titre de produits au cours de l'exercice où ils sont reçus.

2. MÉTHODES COMPTABLES (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS

L'organisme a fait le choix de classer ses actifs et passifs financiers de la façon suivante :

Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange, selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et du dépôt à terme.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et charges à payer à l'exception des sommes à remettre à l'État et de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

2. MÉTHODES COMPTABLES (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS *(suite)*

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transaction dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument.

PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires rachetables sont comptabilisés au coût.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET BIENS LOUÉS EN VERTU D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

Les immobilisations corporelles et biens loués en vertu d'un contrat de location-acquisition sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5 ans.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les actifs à long termes sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET BIENS LOUÉS EN VERTU D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

	2020			2019
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Immobilisations corporelles				
Matériel informatique	1 072 $	- $	1 072 $	- $
Mobilier de bureau	2 159	153	2 006	-
	3 231	153	3 078	-
Biens loués en vertu d'un contrat de location-acquisition				
Système téléphonique	3 618	1 809	1 809	2 533
	6 849 $	1 962 $	4 887 $	2 533 $

4. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2020	2019
Fournisseurs et frais courus	11 523 $	3 299 $
Salaires et vacances à payer	14 120	9 872
Retenues à la source à payer	1 339	699
	26 982 $	13 870 $

5. OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

	2020	2019
Contrat de location d'un système téléphonique, 13.44 %, échéant en octobre 2021	1 666 $	2 551 $
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition échéant au cours du prochain exercice	1 174	1 174
	492 $	1 377 $

5. OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION (suite)

Les paiements minimums futurs exigibles sur le contrat de location-acquisition au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2021	1 174 $
2022	685
	1 859
Intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	193
	1 666 $

6. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'engagement pris par l'organisme en vertu d'un bail sur la location d'un local totalise 55 277 $ et les versements à effectuer au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

2021	24 145 $
2022	24 869
2023	6 263
	55 277 $

7. ÉVÈNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré l'éclosion d'un nouveau coronavirus (COVID-19) comme une pandémie mondiale, qui continue de se propager au Canada et dans le monde.

La direction n'est pas certaine de l'incidence des changements de cette crise sur ses états financiers et croit que toute pertubation pourrait être temporaire; cependant, il existe une incertitude quant au moment où la durée et l'impact potentiel de cette perturbation.

En conséquence, nous ne sommes pas en mesure d'estimer l'impact potentiel sur les activités de l'organisme en date de ces états financiers.

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

RISQUES FINANCIERS

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créditeurs et charges à payer et de son obligation découlant d'un contrat de location-acquisition.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'organisme l'exposent à ce risque qui se compose du risque de taux d'intérêt.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

AUTO-PSY (RÉGION DE QUÉBEC)

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

	Budget	2020	2019
TABLEAU A - CHARGES D'EXPLOITATION			
Colloques et formation	**4 500 $**	**3 094 $**	80 $
Cotisations	**500**	**378**	231
Frais de représentation et de déplacements	**1 050**	**240**	810
Frais de services et d'activités	**3 000**	**3 296**	2 535
Frais remboursés aux membres	**2 500**	**1 493**	2 214
Publicité et promotions	**2 000**	**1 086**	1 732
Salaires et avantages sociaux	**161 083**	**151 977**	139 309
	174 633 $	**161 564 $**	146 911 $
TABLEAU B - CHARGES D'ADMINISTRATION			
Assurances	**1 000 $**	**1 094 $**	990 $
Entretien et réparations	**1 950**	**1 640**	1 774
Frais bancaires	**150**	**94**	95
Frais de bureau et papeterie	**3 000**	**2 972**	4 093
Frais de service de paie	**750**	**763**	741
Honoraires professionnels	**500**	**4 934**	5 636
Honoraires professionnels d'audit	**4 500**	**4 245**	-
Intérêts sur le contrat de location-acquisition	**400**	**290**	400
Loyer	**24 775**	**24 186**	23 802
Services informatiques	**600**	**957**	874
Télécommunications	**2 250**	**2 073**	2 030
	39 875 $	**43 248 $**	40 435 $

1. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020-2021

	REVENUS RÉCURRENTS	PB 2019-2020	États fin. Vérifiés 2019-2020	PB 2020-2021
1	**CIUSSS-CN (PSOC)**	180 508 $	180 508 $	184 479 $
2	Centraide	31 000 $	31 000 $	31 000 $
	Sous-total 1	**211 508 $**	**211 508 $**	**215 479 $**
	REVENUS NON RÉCURRENTS			
3	Québec Philanthrope (ou autres fondations)	2 000 $	0 $	2 000 $
	Sous-total 2	**2 000 $**	**0 $**	**2 000 $**
	REVENUS AUTO-FINANCEMENT			
4	Dons	0 $	150 $	0 $
5	Revenus d'activités	300 $	0 $	0 $
6	Cotisations	400 $	116 $	0 $
7	Intérêts	300 $	665 $	700 $
	Sous-total 3	**1 000 $**	**931 $**	**1 000 $**
	Grand total	**214 508 $**	**212 439 $**	**218 179 $**

Revenus 20-21	**218 179 $**
Dépenses 20-21	**235 006 $**
Écart	**(16 827 $)**

Notes sur les revenus

Poste 1 : Le montant estimé de la subvention PSOC a été calculé selon une indexation confirmée de 2,2 % du montant reçu en 2019-2020
Poste 2 : Dans le cadre de la demande financière triennale à Centraide, le montant de 31 000 $ a été reconduit pour 2020-2021
Postes 5 et 6 : Aucune prévision en tenant compte pour le poste 5 que la tenue d'ateliers à l'externe sera fort improbable dans le contexte de la COVID-19 et pour le poste 6 de la décision du CA de ne pas exiger de cotisations dans le cas d'adhésion et de renouvellement des membres.

Note sur l'écart
Le groupe est dans une situation d'actif net de 56 672 $ dont 53 451 $ non affecté en immobilisations. Une bonne partie de ce surplus vient d'une masse salariale non dépensée due au fait qu'au cours des deux dernières années, la permanence a été pendant plusieurs semaines composée de trois (3) employées. Par exemple, au cours de 2019-2020, la permanence a été dans cette situation pendant près de six (6) mois avant l'embauche de Julienne à la mi-septembre. C'est afin de pouvoir se servir de ce surplus notamment pour le paiement de salaires excédentaires (voir note poste de dépenses 8, à la page suivante) que nous proposons un budget déficitaire.

	DÉPENSES	PB 2019-2020	États.fin 31-03-2020	PB 2020-2021
Charges salariales				
8	**Salaires et avantages sociaux**	**161 083 $**	**151 977 $**	**180 104 $**
	Sous-total 1	**161 083 $**	**151 977 $**	**180 104 $**
Frais d'administration				
9	Loyer	24 775 $	24 186 $	24 912 $
10	Frais de bureau et papeterie	3 000 $	2 972 $	3 000 $
11	Assurances	1 000 $	1 094 $	1 125 $
12	Entretien et fonctionnement	1 950 $	1 640 $	3 800 $
13	Contrat de location (syst. téléphonique)	400 $	290 $	300 $
14	Télécommunications	2 250 **$**	2 073 $	2 150 $
15	Honoraires professionnels	5 00 $	4 933 $	5 000 $
16	Vérification comptable	4 500 $	4 245 $	4 375 $
17	Services informatiques	600 $	957 $	1 000 $
18	Frais services de paie	750 $	763 $	790 $
19	Intérêts et frais bancaires	150 $	95 $	100 $
	Sous-total 2	**39 875 $**	**43 248 $**	**46 552 $**
Frais liés aux services et activités				
20	Publicité et promotion	2 000 $	1 086 $	2 000 $
21	Frais de services et activités	3 000 $	3 284 $	1 000 $
22	Colloques et formations	4 500 $	3 094 $	3 000 $
23	Frais de représentation et déplacement	1 050 $	252 $	250 $
24	Cotisations	500 $	378 $	600 $
25	Frais remboursables des membres	2 500 $	1 493 $	1 500 $
	Sous-total 3	**13 550 $**	**9 587 $**	**8 350 $**
	Grand total	**214 508 $**	**204 812 $**	**235 006 $**

Notes sur les dépenses

Poste 8 : Les prévisions ont été basées sur les salaires indexés de 2% pour l'ensemble des employées. À ce montant a été ajouté 1% d'augmentation pour la permanence et 2% pour la coordination. À ce calcul s'ajoute également le salaire prévu pour la nouvelle coordination avec l'hypothèse que celle-ci entrerait en poste en janvier 2021 et que mon départ se ferait en mars 2021. Selon ce scénario et en considérant qu'au cours du mois de juin, le nombre d'employées est de 5, ce sont 548 heures de plus que le groupe devrait rémunérer. Ce qui représente environ **11 508 $** de la masse salariale estimée.

Poste 12 : Le montant budgété en 2020-2021 est supérieur aux dépenses réelles en raison du coût associé pour l'entretien du local confié à l'entreprise JAN-PRO.

Poste 21 : En raison du contexte de la COVID-19, la prévision à la baisse tient compte que des activités telles que les dîners communautaires ne feront pas partie de la programmation au cours de l'année.

Section VI

Annexes

ANNEXES

TABLEAUX : PROMOTION ET DÉFENSE INDIVIDUELLE DES DROITS

Tableau 1 : Nature des demandes

DROITS ET RECOURS EN SANTÉ MENTALE	Au 31-03-2018	Au 31-03-2019	Au 31-03-2020
Loi sur les services de santé et les services sociaux			
Secret professionnel	1	0	0
Confidentialité	5	2	1
Qualité des services	14	**16**	**20**
Accès aux services	6	7	**15**
Accès au dossier médical et social	6	6	5
Consentement aux soins libre et éclairé	**9**	**4**	**14**
Choix du professionnel	5	8	9
Choix de l'établissement	2	0	1
Accès aux organismes communautaires	4	2	3
Ordonnances de traitement	**14**	**13**	10
Droit à l'accompagnement	0	0	1
Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui			
Garde en établissement	14	**24**	**34**
Loi sur le Curateur public			
Mandat et régimes de protection	15	**19**	**12**
Loi sur la protection de la jeunesse			
Garde d'enfants	1	4	4
Autres	3	2	0
Total partiel	**99**	**107**	**129**
DROITS CIVILS ET SOCIAUX	Au 31-03-2018	Au 31-03-2019	Au 31-03-2020
Aide sociale	2	1	3
Régime des rentes	0	0	0
Assurance-emploi	0	1	2
Hébergement	**13**	**8**	**13**
Logement	**2**	9	4
Travail	11	7	**7**
Justice	**10**	14	**7**
Assurances	1	1	0
Autres	3	4	4
Total partiel	**42**	**45**	**40**
Grand total	**141**	**152**	**169**

Tableau 2 : Proportion hommes/femmes

	Au 31-03-2018		Au 31-03-2019		Au 31-03-2020	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Femmes	127	55 %	146	60 %	148	48%
Hommes	105	45 %	97	40 %	158	52%
Total	**232**	**100 %**	**243**	**100 %**	**306**	**100%**

Tableau 3 Provenance des demandes

	Au 31-03-2018	Au 31-03-2019	Au 31-03-2020
Québec métro	222	241	303
Charlevoix	0	0	1
Portneuf	8	0	1
Autres régions	2	2	1
Total	**232**	**243**	**306**

TABLEAUX : PROMOTION ET DÉFENSE COLLECTIVE DES DROITS

Tableau 4 : Ateliers de formation sur les droits et recours en santé mentale 2019-2020

	THÈMES	NB. D'INSCRIPTIONS	NB. DE PARTICIPANTS	DATES
ÉVOLUTION DES DROITS				
1	Introduction-Parcours historique	5	3	09-10-2019
LA LOI SUR LA SANTÉ ET SUR LES SERVICES SOCIAUX				
2	Confidentialité, secret professionnel et accès aux dossiers	7	5	23-10-2019
3	Qualité des services	7	5	06-11-2019
4	Consentement aux soins libre et éclairé	4	4	20-11-2019
5	La Porte tournante	5	3	04-12-2019
LA LOI SUR LE CURATEUR PUBLIC				
6	Les régimes de protection : la curatelle, la tutelle	4	2	04-12-2019
LA LOI SUR LA PROTECTIONS DES PERSONNES DONT L'ÉTAT MENTAL PRÉSENTE UN DANGER POUR ELLES-MÊMES OU POUR AUTRUI				
7	La garde en établissement : la garde préventive, la garde provisoire, la garde autorisée	5	3	26-02-2020
	Total	37	25	
	Moyenne de participation		**3.6**	

Veuillez noter que la colonne **NB. D'INSCRIPTIONS** permet de vérifier l'écart entre ce nombre et celui des participant-es aux ateliers. Les principales raisons évoquées par ceux et celles qui ont annulé leur inscription sont des problèmes de santé ou de conflits d'horaire.

Tableau 5 : Ateliers de formation sur les droits et recours 2018-2021

		Au 31-03-2018		Au 31-03-2019		Au 31-03-2020	
		Nb de participants		Nb de participants		Nb de participants	
Nbs	Thèmes	AP	ORG	AP	Org	AP	Org
1	Présentation des ateliers			7		3	
1	Confidentialité, secret professionnel, accès aux dossiers	9		6		5	
1	Accès aux services, choix du professionnel et de l'établissement			6		5	
1	Pouvoir d'agir collectif			7		4	
1	Régimes de protection	12		7		3	
1	Consentement aux soins	7		4		2	
2	Mandat de protection	6		3	12	3	
1	Garde en établissement	9					
	Sous-totaux	43	143	40	12	25	
	Total participants	**186**		**52**		**25**	
	Nombre d'ateliers	**9**		**11**		**7**	
	Moyenne de participation	**21**		**17**		**4**	

Tableau 6: Dîners-causeries 2019-2020

Thèmes	Animation	Dates	Nombre de participants
Rôle de la crise, un pas en avant ?	Yvon Boisclair	31-10-2019	9
Prochain plan d'action en santé mentale 2020-2025	Francine Genest	13-11-2019	5
Le pardon	Pauline Chabot	28-11-2019	12
L'utopie en santé mentale	Yorick Godin	12 -02-2020	9
Projet de loi 18 (projet de réforme de la Loi sur le curateur public)	Anne Lortie	11-03-2020	14
Prochain plan d'action en santé mentale 2020-2025 - Projet	Francine Genest	26-03-2020	Annulé
Total			**49**
Moyenne			**10**

TABLEAUX : VIE ASSOCIATIVE ET DÉMOCRATIQUE

Tableau 7 : Activités d'intégration, de socialisation et de reconnaissance

Activités d'intégration et de reconnaissance	Au 31-03-2018			Au 31-03-2019			Au 31-03-2020		
	Nombre	Participants	Moyenne	Nombre	Participants	Moyenne	Nombre	Participants	Moyenne
Sessions d'accueil	**1**	2	**2**	**1**	**3**	**3**	**0**	**0**	**0**
Activités de socialisation	**1**	14	**14**	**4**	**53**	**13**	**1**	**13**	**13**
Activité de reconnaissance	**1**	12	**12**	**1**	**11**	**11**	**1**	**11**	**11**
Total	**3**	**N/A**	**9**	**6**	**N/A**	**9**	**2**	**N/A**	**12**

Tableau 8 : Activités de formation, de consultation et de concertation

Activités de formation, de consultation et de concertation	Au 31-03-2018			Au 31-03-2019			Au 31-03-2020		
	Nombre	Participants	Moyenne	Nombre	Participants	Moyenne	Nombre	Participants	Moyenne
Sessions de formation	3	21	7	1	5	5	0	0	0
Plénières	4	50	12	2	20	10	1	10	10
Assemblée générale annuelle	1	23	23	1	21	21	1	15 13M	7
Total	**8**	**N/A**	**13**	**4**	**N/A**	**12**	**3**	**N/A**	**8**